Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260217-DEL20260202-DE

MAIRIE DE PLOUEC DU TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE PLOUEC DU TRIEUX

Séance du lundi 9 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Date des convocations : 26 janvier 2026

Etaient présents : Vincent LE MEAUX, Jean-Luc LE PALANTON, Gwénola PRIGENT, Alain BOUGET, Nelly BOUTTERIN, René-Loic ALIX, Claude LE GUYADER, Christophe JEGOU, Kevin PAULIC, Brigitte HERVIOU, Jean-Claude DROUMAGUET, Claude LE BOURDONNEC

Etaient absents : Sophie DELACOUR a donné procuration à Nelly BOUTTERIN, Marine DUPRE a donné procuration à Jean-Luc LE PALANTON, Emeline DION

Secrétaire de séance : Brigitte HERVIOU

DEL 2026 02 02- Objet : Finances – Approbation du Compte Financier Unique– Budget Principal Commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Plouec du Trieux ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Plouec du Trieux ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 13 voix (11 présents et 2 procurations), Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Plouec du Trieux qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	915 465,48	1 065 611,11	1 981 076,59
	Recettes réalisées (1)	B	475 730,04	1 079 844,94	1 555 574,98
	Restes à réaliser	C	53 691,00	0,00	53 691,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	794 822,85	1 100 000,00	1 894 822,85
	Dépenses réalisées (1)	E	651 926,52	885 358,13	1 537 284,65
	Restes à réaliser	F	10 847,64	0,00	10 847,64
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-176 196,48	194 486,81	18 290,33
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-120 642,63	34 388,89	-86 253,74
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-296 839,11	228 875,70	-67 963,41
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	42 843,36	0,00	42 843,36
Résultat cumulé	Excedent /déficit	G + H + I	-253 995,75	228 875,70	-25 120,05

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260217-DEL20260202-DE

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260217-DEL20260202-DE

➢ **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le 9 Février 2026

Pour le Maire,
L'adjoint délégué

J.Luc LE PALANTON



La secrétaire de séance

Brigitte HERVIOU



Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260217-DEL20260202-DE